

2012-07-06

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport intérimaire: Réformes bancaires structurelles en Belgique

Le gouvernement belge a demandé à la Banque nationale de Belgique (BNB) d'analyser - dans le contexte de l'élaboration de *living wills* (c.-à-d. des plans de redressement et de résolution des défaillances) pour les banques - l'opportunité et la faisabilité d'instaurer des réformes structurelles en Belgique, visant par exemple à établir une distinction entre banques commerciales et banques d'investissement, ou à « cantonner » les banques de détail.

En réponse à cette demande, [le présent rapport intérimaire](#), publié aujourd'hui sur le site internet de la BNB, examine la question des réformes structurelles et expose les avis provisoires de la BNB concernant les mesures qui seraient appropriées pour renforcer la stabilité du système financier belge. Nous invitons maintenant les parties intéressées à s'exprimer sur ces propositions. Un rapport final sera ensuite publié à la fin de l'année.

Les observations doivent être envoyées à l'adresse e-mail suivante: policy@nbb.be. La date limite d'envoi est le 28 septembre 2012.